

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU lundi 1<sup>er</sup> août 2016 à 20H30**

*Article L2121-25 et R.121.9 du Code Général des Collectivités Territoriales*

• **MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**PRESENTS :** M. Jean-Pierre BETEND, Mme Chrystel BURNIER, M. Gilbert COLLINI, M. Jean-Marc DESVIGNES, M. Christophe FOURNIER, Mme Véronique FOURNIER-MAQUIN, M. Florent LAMOISSIERE, Mme Jacqueline LODS, Mme Patricia PASSERAT, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ.

**EXCUSES :** Mme Anne-Sophie PESSAY (procuration à M. G.COLLINI) ; M. Laurent BADONE (procuration à M. Christophe FOURNIER).

**CITOYENS D'HONNEUR PRESENTS :** aucun

**CITOYENS D'HONNEUR EXCUSES :** Mmes Murielle BREMOND et Claudine OBRIOT ; M. Laurent REVIRON.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Mme PERILLAT-CHARLAZ Christiane, désignée par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Il est procédé au tirage au sort des 7 prochains citoyens d'honneur.

Les personnes tirées au sort sont : Mmes Arlette BOURGEOIS, Astrid MARTY et Eliette PCHAT COTILLOUX et MM.

Camille ASTIE, Adrien BON, Jean-Yves GOY et Pierre PCHAT COTILLOUX.

\*\*\*\*\*

**1) Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal.**

M. Le Maire, Christophe FOURNIER, fait approuver le compte-rendu du dernier conseil municipal.

**Vote à l'unanimité**

**2) Service intercommunal de prévention des risques professionnels :** Un service intercommunal de prévention des risques professionnels va être mis à disposition gratuitement par la CCVT pour ses communes membres. Un agent va être recruté et sera rémunéré par la CCVT.

Une convention doit être signée.

**Vote à l'unanimité.**

**3) Groupement hospitalier de territoire :** Un courrier a été adressé à Madame Marisol TOURAINE de la part de M. SADDIER (Président du CA du CHAL), M.DENAIS (Président du CA des Hôpitaux du Léman), M. MORAND (Président du CA des Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc) afin de maintenir 2 Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT Nord et Sud) en Haute-Savoie ; ils contestent la décision prise par l'ARS de constituer un GHT unique au niveau du département qui mettrait en péril une offre de soin de qualité.

Pour un maintien de 2 GHT en Haute-Savoie :

**Vote à l'unanimité**

**Arrivée à 8H47 de M. Jean Marc DESVIGNES.**

**4) Syndicat Mixte des Glières :** En s'appuyant sur le bilan des 6 années écoulées et compte-tenu des perspectives à venir, le syndicat Mixte des Glières a décidé de proposer sa prorogation pour 6 années supplémentaires dans la composition actuelle.

Pour la prorogation du Syndicat Mixte des Glières : **vote à l'unanimité**

Pour la modification des statuts : **vote à l'unanimité**

**5) Règlement salle des fêtes :** 3 réunions de travail ont eu lieu pour élaborer le nouveau règlement de la salle des fêtes. Il prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Vote à l'unanimité.**

**6) Tarifs salle des fêtes :** il est proposé de maintenir la gratuité pour les associations du village.

**Vote : 1 contre, 1 abstention, 10 pour.**

Associations extérieures au village, pour une manifestation à but lucratif : 600€ la journée ; 900€ le week-end.

**Vote à l'unanimité**

Associations extérieures au village, pour une manifestation à but non lucratif : la décision sera prise au cas par cas.

**Vote à l'unanimité.**

Habitant Entremont : 300€ la journée, cuisine incluse ; 500€ le week-end cuisine incluse.

**Vote à l'unanimité.**

Habitant extérieur : 600€ la journée, cuisine incluse ; 900 € le week-end, cuisine incluse.

### **Vote à l'unanimité**

Une caution de 800€ sera demandée pour chaque utilisation de la salle des fêtes :

### **Vote à l'unanimité.**

Ces tarifs seront reconduits tacitement chaque année.

### **7) Attribution du logement de la mairie**

Il s'agit de l'un des appartements situé au 1<sup>er</sup> étage de la mairie. Le loyer mensuel est de 552€ avec 73 € de charges en sus.

Un seul dossier de demande a été déposé en mairie. Il s'agit d'une famille qui vient d'acheter un chalet sur la commune et qui souhaite louer pour 4 à 6 mois, le temps des travaux. Un enfant rentrera à l'école d'Entremont en septembre prochain.

Pour une location à compter du 1<sup>er</sup> septembre :

### **Vote à l'unanimité**

### **8) Décisions du Maire :**

- Suite à une fuite d'eau sur le secteur du Chaudent, il a été décidé de refaire la canalisation dans ce secteur (200 m de canalisation jusqu'en limite de la propriété de M. ROZANE).

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise LATHUILLE : 9751€ HT à la charge de la commune et 1503€ HT à la charge du propriétaire.

- Suite à un problème d'humidité récurrent à l'angle de l'abbaye et après l'analyse de M. Desgranchamps, la terrasse qui avait été ajoutée au bâtiment d'origine a été démolie. Une reprise du mur de façade doit être effectuée.

Un devis a été signé avec l'entreprise CAULY pour un montant de 4365€ HT.

M.F. PEILLEX sera sollicitée pour la reprise du décor.

### **9) Commission d'appel d'offres du 28 juillet 2016.**

- Alimentation en eau des Auges : 2 entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Au vu du rapport d'analyse du bureau d'études PROFILS ETUDES, l'entreprise Bois des Alpes a été retenue pour un montant de 57679, 75€ HT. Une convention va être élaborée entre la commune et la Société de la Montagne des Auges.

La date d'achèvement des travaux est prévue au 15 octobre 2016.

- Pont du Chef Lieu : en 2 lots. L'analyse des offres a été faite par le cabinet PROFILS ETUDES.

**Lot 1** : renouvellement du réseau d'eau potable et enfouissement des réseaux secs.

Candidat retenu : Entreprise SAS CECCON BTP pour un prix de 72776 € HT.

**Lot 2** : Réhabilitation du Pont

Candidat retenu : Entreprise SAS CECCON BTP pour un prix de 76 400, 45€ HT.

Les travaux débuteront fin août-début septembre pour une durée de 6 semaines.

Une déviation sera mise en place, le temps des travaux, par la route du Champey.

### **10) Voirie : marquage routier :**

Un groupement de commande a été réalisé avec les communes voisines (Grand Bornand, Saint Jean de Sixt, La Clusaz, Manigod). C'est l'entreprise PROXIMARK qui a été retenue.

Le marquage sur la RD12, les passages piétons, la signalétique du rond-point, le marquage des parkings au niveau de l'école et de l'Abbaye seront refaits pour un montant de 2795,40€ HT.

L'intervention aura lieu début septembre.

### **Vote à l'unanimité.**

### **11) Finances : admissions en non-valeur / budget principal et budget de l'eau**

Malgré plusieurs actes de poursuites de M. le Percepteur afin de recouvrir les dettes de plusieurs redevables, il est demandé de statuer sur l'admission en non valeur, des titres (46, 63, 83) pour un montant total de 14, 52€ sur le budget principal.

Les crédits seront inscrits en dépenses au budget Principal de l'exercice 2016 de la commune.

### **Vote à l'unanimité.**

De même, il est demandé de statuer sur l'admission en non valeur de plusieurs titres pour un montant total de 94€ sur le budget de l'eau.

Les crédits sont inscrits en dépenses au budget Eau de l'exercice 2016 de la commune.

### **Vote à l'unanimité**

### **12) Approbation projet de SAGE :**

La commission locale de l'eau a voté le projet de SAGE de l'Arve le 30 juin 2016. Le Président de la CLE, M. M.SADDIER sollicite l'avis de notre collectivité sur ce projet, et ce, au plus tard pour le 20 novembre 2016.

**Vote à l'unanimité** pour le projet de SAGE de l'Arve.

**13) Bilan intervention du Chantier d'Histoire et d'Architecture Médiévale.**

Les jeunes bénévoles sont restés 3 semaines pour la 1<sup>ère</sup> phase de restauration du mur de soutènement de l'église abbatiale. Les travaux entrepris ont pour principal objectif d'assainir l'église et ainsi de protéger les mobiliers et les objets classés.

Le chantier est reconduit pour l'an prochain. Un rapport détaillé nous sera remis par le directeur du CHAM à l'automne.

**14) Son et Lumière :**

M. le Maire remercie l'association des Lampions ainsi que tous les bénévoles pour ce très beau spectacle.

Un film sera réalisé.

**15) Questions diverses.**

- Journal communal : une réunion de travail sera programmée.
- Différents travaux seront réalisés à l'école et à la salle des fêtes avant la rentrée.
- Réfection de la chaussée devant la boulangerie : intervention de La Colas prochainement.
- Cimetière : le renouvellement des concessions débutera au 1<sup>er</sup> Août 2016 pour une durée de 30 ans
- Boulangerie : Mme et M. RUFFIEUX sont satisfaits de leur début d'activité.
- PLU : réunion publique le 25 août.
- Cérémonie à l'occasion des 100 ans de M. Jean MAISTRE : elle aura lieu le samedi 24 septembre à 11 heures.
- L'inventaire des mobiliers entreposés dans les greniers et les remises de la mairie aura lieu en septembre.

Fin de séance à 22H20.

A Entremont, le 02 août 2016

Le Maire,  
Christophe FOURNIER,

